

Ua

PROCÈS-VERBAL

Conseil académique plénier
13 novembre 2023

Soumis au vote du Conseil académique

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil académique de l'Université a été réuni dans la Salle du Conseil de la Présidence à 14h35 sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
MALLET Sabine Vice-présidente Formation et Vie Universitaire	Présente
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Excusé
AUBOURG Sébastien	Absent
BARBE Valérie	Présente
BARICHARD Vincent	Présent
BASTIAT Guillaume	Présent
BATY Benoît	Excusé
BEHUET Corentin	Présent
BLANCHARD Philippe	Présent
BOISSON Didier	Excusé, a donné procuration à Monsieur DENECHERE
BOUIS Sylvie	Excusé, a donné procuration à Monsieur COADOU
BRÉARD Dimitri	Présent
BREON Lucie	Absente
BRIS Céline	Excusée, a donné procuration à Monsieur EVEILLARD
CADOUX Annaëlle	Absente
CAMUS Sandra	Excusée, a donné procuration à Madame LIBOUBAN
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
CARROUE Equinoxe	Absente
CHEN Jaspe	Présente
CHUREAU Véronique	Excusé, a donné procuration à Madame ALLAIN
COADOU Franck	Présent
COEFFE Vincent	Excusé, a donné procuration à Madame TRAVIER
CONTE Sabrina	Présente
DAUCÉ Bruno	Excusé
DELALEU Frédéric	Absent
DENECHERE Yves	Présent
DUPARC Caroline	Absente
EL BICHR M'Barka	Absente
EL QADIRI Mohamed	Excusé
EVEILLARD Matthieu	Présent
GRIMAUULT Virginie	Excusée
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
HOWA Hélène	Excusée

HUGONNIER François	Excusé
Jault Nathan	Absent
JOSSE Méline	Absente
JUSSIEN Christelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BLANCHARD
KERBELLEC Yann	Absent
LAGARCE Frédéric	Excusé
LAHEURTE Cyrille	Excusé
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
LANDÈS Claudine	Excusée, a donné procuration à Madame MOJTAHID
LANOE Marion	Absente
LE NAN Frédérique	Présente
LIBOUBAN Hélène	Présente
LONG Martine	Excusée, a donné procuration à Monsieur ROBLEDO
MALLEGOL Patricia	Excusée, a donné procuration à Monsieur COADOU
MANN Etienne	Excusé, a donné procuration à Monsieur BARICHARD
MARCHAIS Véronique	Présente
MASLET Adrien	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
MATHIEU Elisabeth	Excusée, a donné procuration à Monsieur DENECHERE
MOJTAHID Meryem	Présente
MOREL-BROCHET Annabelle	Présente
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Madame PELOILLE
PELOILLE Manuelle	Présente
PELTIER Didier	Excusé
PERCHEPIED Laure	Présente
POINT Laëtitia	Absente
PRUNIER Delphine	Excusée, a donné procuration à Madame MARCHAIS
RATEL Emilie	Excusée
ROBINEAU Shana	Absente
ROUGER Manuel	Absent
ROUSSEAU Audrey	Excusée, a donné procuration à Monsieur BASTIAT
ROY Pierre-Marie	Excusé, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU
RULENCE David	Excusé
TAXIL Bérange	Présente
TRAVIER Sandrine	Présente
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée, a donné procuration à Madame ALLAIN

VIGNON-BARRAULT Aline	Excusée, a donné procuration à Madame MOREL-BROCHET
YVARD Jean-Michel	Excusé

Membres invitées à titre consultatif :

GROLLEAU Françoise, Première Vice-Présidente

ROUEZ Alexa, Directrice générale adjointe Recherche, international et relations extérieures

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

1. Informations	1
2. International	1
2.1 Avis sur la stratégie de l'International.....	1
3. Enseignement et conventions	6
3.1 Modification de l'architecture globale de l'offre de formation	6
ANNEXE : diaporama de la séance du 13 novembre 2023	8

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 14h35 en Salle du Conseil de la Présidence.

À l'ouverture de la séance du 13 novembre 2023, 45 membres sont présents ou représentés (75 membres en exercice, 26 membres présents, 19 procurations).

1. Informations

Monsieur ROBLÉDO tient à présenter ses excuses car il ne pourra pas présider le CAc restreint qui aura lieu demain car il est invité, avec quelques autres présidents d'université, à un entretien avec le Président de la République.

2. International

2.1 Avis sur la stratégie de l'International

Madame PASSIRANI présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*). Elle rappelle que les activités à l'international de l'Université d'Angers sont riches et multiples, notamment par les liens qui existent entre la direction de l'international, les services relations internationales dans les composantes et les référents internationaux. Elle évoque également un grand nombre d'équipes motivées qui ont envie de travailler ensemble et qui ont été soutenues politiquement. Il s'agit maintenant de donner du sens aux actions en soutenant l'internationalisation des actions, en participant à une politique d'inclusion et de solidarité et en renforçant le rayonnement et l'attractivité de l'Université d'Angers. Pour ce faire, il faut avoir une vision commune et travailler ensemble sur les différentes actions afin de les rendre plus lisibles en interne et plus visibles en externe. Il s'agit enfin de trouver des leviers pour obtenir des financements via des appels à projet, des partenaires, etc.

La stratégie se déroule en trois phases. La première a consisté en la réalisation d'un certain nombre d'entretiens et d'ateliers avec des acteurs clés de l'ensemble de l'Université d'Angers. Cette première phase a permis de réaliser un diagnostic. La deuxième phase permet de définir des axes stratégiques (4) et des objectifs (16). Le plan d'action débutera une fois que la stratégie aura été validée par le CAc et le CA, avec la mise en place de groupes de travail et d'indicateurs clairs et mesurables. En termes de diagnostic, il a été constaté que l'Université d'Angers se situe dans la moyenne nationale. Il y a ainsi 14 % d'étudiants internationaux, 125 nationalités représentées, 20 doubles et triples diplômes européens, 1 formation par composante intégralement en anglais, 350 partenaires internationaux, 3 réseaux internationaux, 40 % de doctorants internationaux, 39 % de publications scientifiques avec des partenaires internationaux, 30 thèses en cotutelle, 21 projets européens en cours et 10 laboratoires internationaux associés.

Il faut savoir que le large éventail de partenaires associés est à la fois une force et une faiblesse comme l'a rappelé le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). En termes de forces, elle cite l'appartenance à des réseaux nationaux et internationaux (Erasmus+, ISEP, BCI, AUF, ADCUEFE, Euraxess, MEnS...), des labels (Bienvenue en France, HR), un encadrement administratif cohérent avec une bonne collaboration au sein des équipes chargées de l'internationalisation (direction de l'international, référents internationaux), des laboratoires de recherche dynamiques à l'international, une offre et des résultats de mobilité satisfaisants, un site internet dédié aux internationaux, un catalogue de Summer Schools internationales, des

dispositifs d'accueil et d'intégration des internationaux et des étudiants engagés dans la vie de l'Université d'Angers. En termes de faiblesses, il a été constaté un manque de priorisation des partenariats internationaux, un problème de lisibilité et de valorisation des thématiques phares et des succès à l'international, une sous-dotation générale de l'Université qui se ressent sur la gestion des activités d'internationalisation, des ressources financières et humaines limitées, une absence de réseau d'ALUMNI, une offre de cours en anglais encore limitée et hétérogène, une offre de cours difficile à exploiter par les étudiants, des dispositifs d'évaluation de la mobilité insuffisants, un manque de pratiques d'internationalisation à domicile et de culture de l'Internationalisation, un manque de connaissance de l'activité internationale et un turn-over des étudiants ayant un impact sur la continuité des actions.

En termes d'opportunités, Madame PASSIRANI mentionne un fort soutien politique à la création d'une stratégie internationale à l'échelle institutionnelle, une gouvernance participative qui permet d'inclure l'ensemble des parties prenantes pertinentes pour l'élaboration d'une stratégie, une adhésion de l'ensemble des personnels en lien avec l'international, un souhait exprimé de mutualisation des actions entre composantes, une alliance européenne EU GREEN (Transitions), des étudiants en attente d'actions fortes en lien avec la durabilité, de nouveaux formats d'internationalisation de la formation (BIPs, COILs, micro-masters...), une qualité de vie à Angers et un des meilleurs taux de réussite en licence en 3 ans de France.

Enfin, en termes de menaces, elle évoque la géopolitique mondiale (multiplicité des crises, des conflits...), le changement climatique et les déplacements, la précarité des étudiants (français et internationaux), une situation du logement tendue (entrants et sortants), une diminution du soutien financier régional de certains projets et une concurrence des autres établissements d'enseignement supérieur de la région ou au niveau national.

Madame PASSIRANI présente ensuite les axes de la stratégie internationale 2023-2027 avec différents objectifs associés :

- Axe 1 : Prioriser les partenariats internationaux
 - Identifier et promouvoir les partenariats structurants à l'international
 - Mettre en place des critères communs et des grilles d'évaluation
 - Renforcer les liens formation-recherche
 - Renforcer les partenariats au sein de l'Europe
 - Diffuser le catalogue des partenaires internationaux existants
 - Mettre à jour la cartographie des partenariats
 - Former la communauté à l'utilisation de la base de données commune
 - Optimiser la participation aux projets européens
 - Cibler en priorité les appels à projet les plus stratégiques pour l'établissement
 - Compiler les compétences des enseignants-chercheurs pour faciliter les mises en relation
- Axe 2 : Accroître la visibilité et l'attractivité à l'international
 - Définir une stratégie concernant les doubles et triples diplômes
 - Identifier les partenaires cibles
 - Amender et diffuser le guide à l'intention des composantes
 - Renforcer la visibilité et l'attractivité de l'offre de formation existante
 - Systématiser le contenu des syllabi

- Augmenter l'offre de cours en anglais
- Travailler à l'accessibilité des cours existants
- Promouvoir la francophonie
 - Retravailler la feuille de route du chargé de mission
- Valoriser les axes de recherche de l'Université d'Angers
 - Renforcer les dispositifs de soutien et d'incitation aux projets européens et internationaux
- Repenser le modèle et la mise en œuvre des programmes courts
 - Proposer des webinaires d'informations sur les BIP, COILS, Summer Schools, micro-masters, semaines internationales...
- Axe 3 : Préparer à une mobilité à l'international de qualité
 - Renforcer la qualité des partenariats de mobilité
 - Mettre en place un système d'évaluation de la qualité de la mobilité (outils et critères communs) en lien avec les partenaires
 - Promouvoir les mobilités dans l'ensemble des formations
 - Organiser des événements de valorisation en collaboration avec les composantes
 - Favoriser et soutenir la mobilité des personnels
 - Prendre en compte les mobilités des personnels dans leur évolution professionnelle
 - Sensibiliser aux pratiques et avantages de l'internationalisation
 - Faciliter l'échange de bonnes pratiques d'internationalisation à domicile (plateforme)
- Axe 4 : Garantir une expérience réussie des internationaux à l'Université d'Angers
 - Renforcer les dispositifs d'accueil des internationaux
 - Promouvoir le Buddy program
 - Créer un questionnaire homogénéisé d'évaluation de la mobilité entrante
 - Travailler les liens avec Campus France
 - Organiser des événements interculturels sur les campus
 - Partager un agenda des événements et dispositifs interculturels existant dans les composantes
 - Accompagner la réussite des étudiants internationaux
 - Développer des dispositifs d'accompagnement personnalisé, particulièrement pour les étudiants hors échange et/ou sur les campus délocalisés
 - Renforcer l'accompagnement des chercheurs internationaux
 - Développer une offre de service adaptée

Madame PASSIRANI indique que le déploiement et le suivi du plan d'action sera effectué par elle-même en termes de suivi politique et la Direction de l'International avec l'aide de la commission RI, en lien avec la DRIED et la DEVEC, pour tout ce qui concerne le suivi opérationnel. Des groupes de travail et des séminaires de travail seront mis en place et une présentation annuelle aura lieu au sein de la commission RI. Un bilan sera enfin présenté tous les deux ans au CA.

Monsieur ROBLÉDO note qu'il existe énormément de points d'entrées possibles en termes de relations internationales. L'idée n'est pas de cibler un certain nombre de pays

pour ne pas évacuer certains avec lesquels il pourrait y avoir des opportunités intéressantes. La gouvernance a choisi de passer par des catégories d'action, ce qui lui semble plus souple et riche pour asseoir une stratégie internationale. La stratégie consiste à s'appuyer sur un certain nombre d'actions et d'objectifs associés pour soutenir et développer la dimension internationale de l'activité de l'Université d'Angers. Il est effectivement important de pouvoir qualifier cette stratégie internationale.

Monsieur DENECHERE aimerait savoir s'il y avait une urgence à voter ce point dans les instances avant la tenue des élections.

Monsieur ROBLÉDO avoue s'être posé la même question. L'équipe de vice-présidents reste en place jusqu'en février prochain et pas jusqu'en novembre 2023. Il se trouve que la stratégie est présentée aujourd'hui en conseil académique mais le travail a débuté il y a un certain temps.

Madame PASSIRANI précise que la démarche a été entamée il y a plus d'un an et demi.

Madame ROUEZ précise que l'Université a été sollicitée et soutenue par la Région pour conduire cette réflexion. Or, il existait un délai contraint pour le livrable afin de bénéficier d'une aide qui avait une durée limitée. L'Université se devait donc de respecter un calendrier pour rendre le livrable.

Monsieur SIMONEAU indique que les vice-présidents sont confrontés presque tous les jours à ce genre de question. Il prend l'exemple d'un appel à projet du ministère qui sortira prochainement pour candidater sur le label Science avec et pour la société. Le cahier des charges devrait paraître en novembre et la réponse devra être transmise avant le 30 janvier 2024. Si l'établissement obtient le label, c'est la prochaine équipe de gouvernance qui devra le mettre en place.

Monsieur DENECHERE ne voit aucun inconvénient pour répondre à un appel à projet qui a une date précise. Engager l'établissement dans une stratégie internationale pour la période 2023-2027 est autre chose selon lui.

Monsieur SIMONEAU a une question sur un des objectifs de l'axe 4 qui s'intitule « Renforcer les dispositifs d'accueil des internationaux » et notamment sur le lien avec Campus France. Lors de dépôts de projet de type PHC ou bourses Eiffel, on dit à l'établissement qu'il faudra qu'il mette à disposition des logements du CROUS sauf que l'Université n'a pas la main sur cet aspect et qu'il n'y a pas assez de logements CROUS disponibles pour les étudiants internationaux. Campus France dit aussi dans certains projets qu'il aidera les lauréats à trouver un logement sur place, ce qui n'est pas forcément le cas. Ainsi, des éléments inscrits dans ces appels à projet semblent complètement hors-sol par rapport à la réalité du terrain.

Madame PASSIRANI explique que l'idée est justement de travailler avec Campus France pour améliorer les choses. Elle ajoute que la définition échange et hors échange est également à retravailler pour pouvoir considérer tous les cas. En tout état de cause, trouver un logement n'est pas la mission de l'Université d'Angers. Les besoins de logement sont bien au-delà de ce qui est proposé et il faudra voir s'il est possible d'obtenir une aide au niveau de Campus France notamment mais aussi par ailleurs.

Madame MOJTAHID aimerait avoir des précisions sur ce qui est entendu par échange et hors échange.

Madame PASSIRANI répond que les étudiants en échange s'inscrivent dans toutes les conventions de partenariat. Un étudiant hors échange vient faire ses études en France en dehors de conventions signées.

Monsieur ROBLÉDO précise aussi qu'il n'y a pas forcément de réciprocité immédiate dans le cas d'échange. Quand un étudiant est accueilli par le biais d'une convention, il s'agit forcément d'un échange, avec une responsabilité morale pour l'Université d'organiser son accueil. Un étudiant qui est accueilli via une bourse mais qui ne rentre pas dans une convention de coopération ne fait pas forcément partie de la catégorie des échanges.

Madame PASSIRANI explique que l'accueil inscrite dans les axes se destine à tous les étudiants internationaux quel que soit leur statut. En revanche, le dispositif mis en place peut être personnalisé et adapté aux étudiants.

Madame GROLLEAU précise qu'un étudiant qui vient hors échange entre dans une modalité diplômante. En revanche, l'échange entre dans le cadre des études, c'est-à-dire que l'étudiant est accueilli dans une université partenaire pour un semestre mais sera diplômé dans son université d'origine. Il est important d'échanger avec Campus France à ce sujet car la façon dont il travaille n'est pas cohérent avec les étudiants que l'Université d'Angers accueille.

Monsieur SIMONEAU prend l'exemple d'un doctorant qui viendrait en mobilité à l'Université d'Angers via un financement Hubert Curien pour une période suffisamment longue. Celui-ci n'est pas forcément en cotutelle mais peut-être en codirection. Il sera inscrit simplement dans son établissement d'origine et aura donc un doctorat de cette université, ce qui fait qu'il sera considéré hors échange.

Monsieur ROBLÉDO estime que le plus important est que l'étudiant accueilli, quel que soit son statut, soit accompagné. Il rappelle que l'Université d'Angers a choisi de ne pas faire payer les droits différenciés. Or, dans le panel associé aux droits différenciés, il y avait justement un accompagnement dédié aux étudiants internationaux. En clair, l'Université leur aurait fait payer l'accompagnement qui leur aurait été proposé. Monsieur ROBLÉDO ne trouvait pas très juste de privilégier les étudiants qui payaient des droits différenciés par rapport à des étudiants qui payaient des droits classiques. L'Université n'a donc pas de dispositif dédié à un accompagnement spécifique d'étudiants hors échange. Pour autant, ces étudiants sont pris en main du dépôt de leur valise jusqu'à trouver une solution de logement. Ils ne sont pas livrés à eux-mêmes et sont bien accompagnés, mais il n'est pas possible de leur garantir un logement lorsqu'ils arrivent sur le territoire français.

Madame MOJTAHID souligne qu'il n'y a pas que le problème du logement, que ce soit pour les étudiants étrangers comme pour les chercheurs invités. Elle s'interroge par exemple sur les démarches administratives à réaliser auprès de la Sécurité sociale.

Madame PASSIRANI répond que le bureau des internationaux réalise ces démarches pour tous les types d'étudiants.

Madame MOJTAHID signale que ce n'est pas forcément pertinent pour toutes les nationalités et s'est elle-même déjà retrouvée à devoir se porter caution. Elle sait que le bureau des internationaux a résolu quelques problématiques mais il demeure encore certains verrous.

Madame MALLET informe qu'un accompagnement plus soutenu pour les étudiants hors échange a été mis en place dans le cadre du projet Thélème.

Madame PERCHEPIED revient sur l'axe 1 et aimerait savoir comment les partenariats internationaux seront priorisés et sur la base de quels indicateurs.

Madame PASSIRANI répond que l'Université dispose d'une liste de critères de comparaison pour pouvoir catégoriser les partenariats. L'établissement annulera par exemple les partenariats qui ne fonctionnent plus.

En l'absence d'autres question, **Monsieur ROBLÉDO** soumet au vote la stratégie de l'International.

Le Conseil Académique plénier émet un avis favorable sur la stratégie de l'International.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 45 voix pour.

Monsieur ROBLÉDO revient rapidement sur la question posée par Monsieur DENECHERE. L'équipe va certes prochainement changer mais il faudra aussi déposer le contrat de site en décembre prochain qui comprend des éléments en lien avec l'international. Cette stratégie s'intègre donc bien dans la politique d'établissement. Des priorités différentes pourront apparaître lors du changement d'équipe mais certainement pas sur les grandes tendances. Tant que les conseils actuels restent élus, ils conservent toute leur pertinence à prendre des décisions.

3. Enseignement et conventions

3.1 Modification de l'architecture globale de l'offre de formation

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*). Des formations ont déjà opéré des modifications à la rentrée 2023 et un vote du CAC est nécessaire pour fixer l'offre de formation, tout en sachant que des modifications sont prévues pour la rentrée 2024. Les formations suivantes ont connu des modifications pour la rentrée 2023 :

- Faculté DEG, LP3 Management et gestion des organisations, parcours « Entrepreneuriat »
- ESTHUA, Licence Tourisme, parcours « Entreprendre dans le tourisme littoral »
- ESTHUA, Licence Tourisme, parcours « Accueil, conseil et commercialisation »
- ESTHUA, Master Direction de projets ou établissements culturels, parcours Territoires, attractivité et création »
- ESTHUA, Master Management sectoriel, parcours « Gastronomie et vin »
- Faculté des Sciences, Licence 3 Mathématiques, parcours Spécifique aux métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation
- Faculté des Sciences, Licence 3 Mathématiques, parcours Spécifique aux métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (Accès Santé)

- Faculté des Sciences, Licence 3 Sciences de la vie et de la terre, parcours spécifique aux métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation
- Faculté des Sciences, Licence 3 Sciences de la vie et de la terre, parcours Spécifique aux métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (Accès Santé)
- IAE, Master 2 Management et administration des entreprises, parcours « Audit »

Les formations suivantes connaîtront des modifications pour la rentrée 2024 :

- IUT, BUT 2-3 Gestion administrative et commerciale des administrations, parcours « Management des fonctions supports »
- IUT, BUT 2-3 Gestion administrative et commerciale des administrations, parcours « Management commercial et marketing omnicanal »
- Faculté de Santé, DE Infirmier en pratique avancée, parcours « Urgences »

En l'absence de remarque, **Monsieur ROBLÉDO** soumet au vote la modification de l'architecture globale de l'offre de formation.

La modification de l'architecture globale de l'offre de formation est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 45 voix pour.

En l'absence de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

**Le Président de
l'Université d'Angers,**
Christian ROBLÉDO

La vice-Présidente du Conseil d'administration
Françoise GROLLEAU

La Vice-Présidente Formation et Vie Universitaire
Sabine MALLET

Le Vice-Président Recherche
Philippe SIMONEAU

ANNEXE : diaporama de la séance du 13 novembre 2023